RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) 2017/1128 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif à la portabilité transfrontalière des services de contenu en ligne dans le marché intérieur

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 168 du 30 juin 2017)

Page 11, à l'article 9, paragraphe 2:

au lieu de: «Au plus tard le 21 mai 2018, […]»,

lire: «Au plus tard le 2 juin 2018, […]».

Page 11, à l'article 10:

au lieu de: «Au plus tard le 21 mars 2021, […]»,

lire: «Au plus tard le 2 avril 2021, […]».

Page 11, à l'article 11, paragraphe 2:

au lieu de: «Il est applicable à partir du 20 mars 2018.»

lire: «Il est applicable à partir du 1er avril 2018.»